

Objectifs

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), est la possibilité pour des personnes ayant une expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole, de solliciter l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification.

- S'approprier la procédure et le processus de la VAE
- S'approprier le référentiel du titre préparé.
- Rapprocher son expérience professionnelle du référentiel d'activités et de compétences
- Repérer des activités professionnelles et/ou extra professionnelles significatives
- Choisir et analyser une activité professionnelle et /ou extra professionnelle significative
- Guider l'élaboration du dossier sur le plan méthodologique et technique dans le respect des exigences de la démarche de rédaction
- Comprendre les attendus du jury VAE (dossier et soutenance orale)
- Préparer la présentation orale du dossier de validation VAE devant le jury

Public concerné et pré-requis

• Public Concerné :

Toute personne désirant faire une VAE : Salariés du Secteur privé ou public, professions libérales, demandeurs d'emploi. Il n'y a pas de condition liée à l'âge ou à la possession de diplôme.

• Pré-Requis à l'entrée en formation :

Le seul prérequis nécessaire est de pouvoir justifier d'au moins une année d'expérience dans le champ visé par la certification. Cette expérience peut avoir été réalisée de diverses manières : expériences professionnelles, bénévolat ou volontariat, (...), salariée ou non salariée, en continu ou en discontinu, à temps plein ou partiel.

• Modalités d'admission :

Des entretiens individuels en présentiel distanciel selon votre convenance
Accessible aux personnes à mobilité réduite

Durée

D'une durée moyenne de 10 heures maxi 12 heures.

Effectifs

Individuel

Fincancements

- France travail (Aide Individuelle à la Formation...)
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- AGEFIPH (Association nationale du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.
- Plan de développement des compétences de l'entreprise/OPCOS divers
- FNE (Fonds national de l'emploi)



Programme actualisé le 21/06/2022

PROGRAMME DE FORMATION

Le contenu de l'action pédagogique se déroule d'une manière transversale dans l'accompagnement, en fonction des besoins et de l'avancée de la personne dans son cheminement professionnel et personnel à la réalisation de ses Livrets 1 et 2. On peut identifier 4 étapes dans l'accompagnement VAE proposé :

I- Les étapes et outils de la VAE

- Présenter le référentiel professionnel, les liens entre les référentiels Fonctions/Activités et Compétences.
- Faciliter l'appréhension des livrets 1 et 2 par l'analyse de sa structuration et de son contenu.
- Rappeler les règles de la communication écrite et apporter des conseils pour la mise en forme du livret 2.

II- Suivis individuels

- Pour un meilleur engagement du candidat, le prévisionnel des rencontres se décide en co-construction avec l'accompagnateur, en présentiel et/ou distanciel.
- Amener le candidat à questionner et analyser son expérience afin de l'aider à faire le choix des activités et situations vécues révélatrices d'acquisition de compétences.
- Apporter au candidat des outils et conseils méthodologiques. Faire avec le candidat l'analyse et la critique constructive des écrits produits, lui donner avis, conseils et soutien.

III-Aide à l'élaboration et à la finalisation du livret 2

- Rappeler les attendus de présentation du livret 2.
- Permettre au candidat de confronter ces attendus à l'état d'avancée de son livret 2.
- Conseiller le candidat dans la mise en forme et la présentation finale de son livret 2.

IV-Préparation de l'épreuve orale + Simulation de l'épreuve orale + entretien post Jury

- Préciser le rôle et les attributions qui incombent au jury certificateur, ainsi que le cadre organisationnel mis en œuvre au regard des objectifs de l'épreuve.
- Rappeler les règles et les techniques de l'entretien oral.
- Préparer l'entretien avec le jury.
- Mettre le candidat dans des conditions proches de celles de l'épreuve orale face au jury certificateur.
- Permettre au candidat de se situer dans la gestion du stress, du temps, dans sa capacité au dialogue et à argumenter devant un jury. Analyser la prestation orale.
- Entretien post Jury pour échanger avec le candidat autour du résultat et des suites éventuelles en termes de stratégie en cas de validation partielle.



Bernard TOURDE - Accompagnateur VAE

Mail : bernard.tourde@euroteamcapelle.com - **Portable :** 06 38 09 58 05

Contact Euro Team Capelle - 04.66.61.09.15



Programme actualisé le 21/06/2022

Modalités et méthodes pédagogiques

Les méthodes

Votre conseiller vous proposera :

- **Entretiens individuels** avec l'accompagnateur référent en face à face ou visio-conférence (mise en projet, faisabilité, dossier de recevabilité, exploration de l'expérience, explicitation, simulation d'oral, relecture du parcours et du processus de VAE vécu)
- **Communication à distance** par téléphone ou par mail tout au long de la démarche (suivi individuel interentretiens)
 - **Aide méthodologique et technique** pour la formalisation du dossier (outils de relecture)

Les moyens

- Mobilisation des équipes du centre de formation.
- Des moyens matériels : des bureaux individuels assurant la confidentialité des échanges
 - Des documents de synthèses opérationnels

Cadre juridique de la VAE

- Loi de Modernisation Sociale 2002-73 du 17/01/2002 et Décret 2002-615 du 26/04/2002
 - Loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Décret 2018-1332 du 28/12/2018 relatif à l'utilisation du CPF dans le cadre d'un projet de transition professionnelle
 - Code de l'Éducation Articles R335-5 à R335-11

- TARIF - A PARTIR DE 1500€

Contact

Bernard TOURDE - Accompagnateur VAE

Mail : bernard.tourde@euroteamcapelle.com - Portable : 06 38 09 58 05

Contact Euro Team Capelle - 04.66.61.09.15